



Saisie de mes meubles sans avoirs été prévenu

Par **linda27**, le **24/11/2017** à **17:47**

Bonjour,

Un huissier veut venir me saisir les meubles pour une dette de 1.520 € que je dois à la paierie du département mais je n'ai pas signé un seul document, pas eu un seul recommandé, juste cette lettre de saisie. Je viens de leur adresser un mail que je faisais opposition et que je voulais qu'un juge soit l'arbitre Peut'il me saisir les meubles quand même sachant je suis sans emploi et maman solo de 7 enfants.

Merci pour vos reponses.

Par **amajuris**, le **24/11/2017** à **18:03**

bonjour,

quand un créancier fait une saisie, c'est que la procédure amiable a échoué et que le créancier a obtenu un jugement, valant titre exécutoire, vous condamnant à payer.

donc vous deviez savoir que cette saisie allait survenir.

si c'est une dette envers le trésor public, celui-ci n'a pas besoin d'avoir un titre exécutoire pour pratiquer des saisies.

tous les meubles ne peuvent pas être saisis.

le fait que vous soyez une femme seule avec 7 enfants à votre charge, ne vous exonère pas de payer votre dette surtout au trésor public.

salutations

Par **Visiteur**, le **24/11/2017** à **19:29**

Bsr,
La saisie était forcément prévue...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16987>

Par **Tisuisse**, le **25/11/2017** à **08:44**

Bonjour,

Les dettes au Trésor Public concernent quoi ? des cantines scolaires ? des activités extra-scolaires ou péri-scolaires dans votre commune ? des factures d'eau ? autres ? Toutes ces factures devant être réglées en recette municipale laquelle dépend des services des impôts.

Le papa de vos 7 enfants en pense quoi, lui ? il participe aux dépenses nécessaires pour ses enfants ?